

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
DOCUMENT D'ASSISTANCE PREPARATOIRE

Dénomination Programme du Réseau Afrique 2000-Plus
Numéro : RAF/02/004/A/01/31
Date de démarrage proposée: 01/avril 2002
Durée : Du 1 avril 2002 au 30 mars 2003 (12 mois)
Secteur ACC/PNUD : Questions de développement général. Environnement, politiques et stratégies de planification, Gestion du développement participatif des communautés de base locales, Institutions de développement décentralisées, réduction de la pauvreté.
Agence d'exécution : BNUAP (UNOPS)
Contribution du PNUD: 1 031 500 dollars US
BUNAP AOS 10% 103 150
Total : 11 134 650 dollars US

Description brève : Les objectifs immédiats du Programme d'Assistance à la Préparation (PAP) sont de :

1. Créer un cadre légal pour l'institutionnalisation d'une gestion scientifique du développement local qui donne au Réseau l'autonomie nécessaire pour avoir un accès direct aux fonds provenant des principaux bailleurs, et qui facilite une articulation plus forte entre les activités du Réseau et les politiques en amont.
2. Préparer, avec la participation pleine et entière du RA2+ et des communautés de base locales, une proposition de programme qui couvre la période de 2003-2006, à soumettre au Bureau Régional Afrique (RBA) pour approbation et appui sous couvert du RCF2.

Le Programme d'Assistance Préparatoire remplacera entièrement le Programme actuel du Réseau Afrique 2000 (RAF/96/020, RAF/96/033 et RAF/96/025-036), et les charges opérationnelles régulières du Réseau pour l'année de transition ont été intégrées dans le AP.

Approuvé au nom de :

Signature
PNUD : _____

Date
5 avril 2002

Fonction
Abdoulaye Dianné
Administrateur Adjoint et
Directeur du PNUD, Afrique

FONDEMENTS ET JUSTIFICATION

Les évaluations externes et internes effectuées jusqu'en l'an 2000 ont mis en relief les innombrables effets positifs des interventions stratégiques en amont du programme 1989-2000 du Réseau Afrique 2000 sur la réduction de la pauvreté en rapport avec l'environnement. Elles ont également souligné la collaboration heureuse avec de nouveaux partenaires dans 13 pays africains et recommandé l'extension du Réseau pour lui permettre de consolider ses nombreuses réalisations et d'institutionnaliser sa mission qui se veut scientifique et sa capacité à démontrer les effets des actions locales sur les politiques en amont, et à exercer une certaine influence dans un ensemble précis d'activités de programme stratégiques pour le développement local. Il est de plus en plus reconnu que le programme extraordinaire du Réseau a fait du PNUD un pionnier et un leader en matière de programmes de réduction de la pauvreté soucieux de l'environnement. Grâce à sa mission scientifique, le Réseau présente plus de pertinence aux yeux du PNUD qui a été transformé en une organisation consultative en matière de politiques, qui met l'accent sur la réduction globale de la pauvreté et le développement humain durable.

Les Coordinateurs nationaux ont tous souligné les difficultés que leur pose le cadre institutionnel actuel quand ils veulent accéder ou même faire une planification quelconque au sujet des fonds accordés par des bailleurs qui préfèrent apporter directement leur soutien à un Réseau autonome plutôt que de passer par des mécanismes multilatéraux, ce qui engendre des frais administratifs considérables. Lors d'une rencontre du Réseau Afrique 2000 en mai 2001, les coordonnateurs ont élaboré des procédés qui mettent désormais l'accent sur l'appui au programme destiné aux communautés locales suivant le modèle de la gestion participative de développement, au détriment de l'appui aux projets en faveur des groupements d'entraide et d'intérêts spéciaux. Ils se sont également mis d'accord sur l'établissement de mécanismes qui leur permettent d'accéder et de programmer les fonds provenant des différents bailleurs pour accroître la pérennité financière des actions de développement local. Ceci implique entre autres, l'établissement d'un Réseau Afrique 2000-Plus (RA2+) légalement autonome qui servira de cadre institutionnel aux activités futures du Réseau. Le Réseau autonome Afrique 2000-Plus travaillera en collaboration avec les organes de sélection des communautés locales au sein des institutions de gouvernance décentralisées du pays pour créer un environnement favorable au développement heureux et durable des communautés locales.

LE RESEAU, DE 1989 A 2000

Le Réseau Afrique 2000 avait été mis en place en 1989 par le PNUD dans le but de fournir un soutien institutionnel au renforcement des capacités des groupes ruraux de base pour un développement participatif au moyen de projets identifiés et exécutés par les groupements locaux, d'entraide et d'intérêts spéciaux pour satisfaire les besoins de développement.

Les objectifs de développement du Réseau Afrique 2000 étaient d'améliorer les sources de revenus et la gestion des ressources des communautés rurales de base. Les objectifs immédiats des programmes du réseau comprenaient :

- a) Appuyer et encourager les initiatives novatrices émanant des communautés pour l'amélioration des sources de revenus, la protection et le développement écologique durable de l'environnement.
- b) Renforcer les capacités locales pour la gestion de programmes et pour une gouvernance responsable en consolidant, sur le plan technique et autre, les organisations autochtones, les populations de base, et les organisations non gouvernementales
- c) Identifier, développer et appuyer des activités de communication et de mise en réseau au sein des groupements communautaires, ONG et sources de connaissance techniques au niveau local, national, sous-régional et régional afin de favoriser l'échange et la reproduction des bonnes pratiques.
- d) Assurer la pérennité du Réseau au-delà de la durée du projet.

Au cours de ses huit premières années d'existence, le Réseau a reçu des subventions du PNUD, des gouvernements du Canada, des Pays-Bas, de la France, de la Commission Européenne, du Japon, de la Norvège, de l'Italie de la Belgique et du Danemark.

La généreuse contribution financière du Canada a particulièrement illustré l'engagement de son gouvernement au renforcement des communautés rurales (de base) et des ONG pour un développement décentralisé. Cette contribution, octroyée sous couvert du PNUD, a permis d'allouer des subventions allant jusqu'à 50.000 dollars aux groupements communautaires pour créer et mener des

activités qui régénèrent l'environnement, améliorent les sources de revenus identifiées au sein des populations et les stratégies de réduction de la pauvreté.

La structure du Réseau, son mandat et ses ressources de base stables ont permis une adaptation flexible de ses stratégies et procédés préparatoires à des situations environnementales et nationales exceptionnelles. C'est ainsi que le Réseau a pu soutenir plus de 980 différents projets endogènes dans 13 pays de 1989 à 2001.

Les projets soutenus couvrent plusieurs domaines de la production agricole, l'élevage, la pisciculture, le biogaz en tant que source d'énergie de substitution, la régénération du sol et la gestion des ressources hydrauliques. Ces projets ont produit des effets durables en terme de méthodes innovatrices employées et d'impacts.

La deuxième phase du Réseau avait été initialement prévue pour 2 ans (1997-1998) mais a dû être prolongée de 2 ans encore (1999-2000) afin de permettre l'achèvement de la recherche de mécanismes et de leur installation dans la perspective d'une autonomisation, d'une pérennisation et d'une appropriation complète du Réseau par les Africains. Au cours de cette période, le Réseau a été opérationnel dans 13 pays sub-sahariens : (Burundi, Burkina-Faso, Cameroun, Côte D'ivoire, Ghana, Lesotho, Mauritanie, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Ouganda et Zimbabwe) et sept autres pays ont manifesté un ardent désir d'adhérer activement au Réseau et ont demandé à être soutenu dans l'application et l'adaptation des stratégies et méthodologies du Réseau dans leurs pays.

STRUCTURE INSTITUTIONNELLE DU RESEAU

Un Coordonnateur national, qui doit être un ressortissant du pays, est engagé pour soutenir chaque programme national du Réseau. Un comité national de sélection composé de représentants désignés des principaux partenaires (le gouvernement, le bureau national du PNUD, les ONG, les Instituts Africains de Recherche et de Formation et d'autres partenaires du Réseau, y compris les groupements de communautés de base) a joué un rôle important dans la sélection des projets soumis par les groupements locaux pour des subventions. Les comités nationaux de sélection ont encouragé la transparence et la participation démocratique au projet. Le Réseau a facilité le développement participatif et mis en rapport les groupements de communautés de base avec les Instituts Africains de Recherche et de Formation en même temps que les technocrates gouvernementaux. Le Réseau a également favorisé les relations entre les groupements communautaires et les ONG, et a en outre, accordé un appui technique et financier aux projets de développement conçus par les populations de base elles-mêmes.

Un Coordonnateur Régional a synchronisé les programmes nationaux et les plans d'action basés sur des objectifs globaux et nationaux. Il a de même facilité la communication entre les pays, l'apprentissage, les échanges d'expériences et reproduction des projets couronnés de succès dans différents secteurs de chaque Etat membre et dans d'autres pays membres. Les liens et échanges entre les programmes nationaux reflètent la tendance vers une collaboration régionale des Etats africains dans la recherche de solutions pour faire face aux problèmes de l'Afrique tels que : les conflits armés, la pauvreté, le VIH SIDA...

Même si le soutien technique important a manqué, ce qui n'a pas aidé le coordonnateur dans son rôle, ce dernier reste le principal intermédiaire entre le Réseau et ses partenaires africains et internationaux. Cette stratégie a facilité la mobilisation des ressources et la centralisation du rapport de l'expérience du Réseau dans l'établissement de partenariat. Il est aussi chargé de coordonner les processus d'échange d'informations et la collecte de renseignements sur les activités du Réseau au niveau des communautés rurales pour informer les décideurs à différents niveaux et au sein des bureaux nationaux membres du Réseau.

RESULTAS ET LEÇONS DU RESEAU AFRIQUE 2000 (1989-2000)

Les évaluations externes et internes effectuées jusqu'en l'an 2000 ont mis en relief les innombrables effets positifs des interventions stratégiques en amont du programme 1989-2000 du Réseau Afrique 2000 sur la réduction de la pauvreté en rapport avec l'environnement.

Dans tous les pays membres, le Réseau a obtenu des résultats satisfaisants en ce qui concerne le renforcement des capacités techniques et de gestion, principalement des groupements communautaires en ce qui concerne aussi l'amélioration des sources de revenus et la gestion des ressources. Les points marquants de ces résultats concernent la régénération du sol et l'augmentation de ses capacités productives,

l'extension de la couverture végétale et ses conséquences sur la protection des réserves d'eau, la réduction de la pression sur les réserves d'eau, la régénération de la pisciculture et autres espèces naturelles. La plantation d'arbres a augmenté la disponibilité en bois de chauffe et réduit la dégradation de l'environnement.

Impact du projet au niveau de la communauté de base.

Les micro-projets ont offert un cadre idéal pour responsabiliser et renforcer les capacités des partenaires au niveau des communautés en vue d'un développement décentralisé au moyen de procédés participatifs et d'une création de source de revenus au sein de la plus petite unité de développement national c'est-à-dire au niveau de la communauté de base.

Des stratégies de mise en oeuvre ont permis aux groupes d'entraide et d'intérêts spéciaux de diagnostiquer les problèmes de développement local notamment dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, de la bonne gouvernance, des sources de revenus durables non nuisibles à l'environnement et de la création d'emplois.

Le Réseau Afrique 2000 a ainsi présenté avec succès des stratégies et procédés de responsabilisation aux groupements communautaires pour la gestion d'exécution de projet à travers son appui à plus de 980 projets communautaires dans 13 pays. Les aptitudes des populations locales en matière de gestion de projets de développement se sont développées à la faveur des micro-projets identifiés et gérés par les organisations d'entraide et communautaires en même temps que les opportunités de mobilisation de ressources des communautés se sont multipliées.

Impact sur les politiques et programmes aux niveaux national et régional

Dans plus de la moitié des 13 Etats faisant partie du programme, le Réseau a largement contribué aux politiques et programmes des gouvernements ainsi qu'à ceux des bureaux nationaux du PNUD dans ces pays. En Tanzanie par exemple, il y a eu un véritable succès : le projet de biogaz du programme national du Réseau, a joué un rôle essentiel dans la mise en place de la politique énergétique nationale. Le projet de plantation d'arbres qui a arrêté la vitesse de dégradation de l'environnement et amélioré la régénération du couvert végétal a de même inspiré la politique environnementale du gouvernement. En intégrant le développement des communautés de base dans les politiques du bureau national du PNUD en guise de reconnaissance du rôle des programmes novateurs du Réseau, ledit bureau a en même temps intégré les programmes et personnel du Réseau Afrique 2000 dans son CCF actuel. Le Coordonnateur national du Réseau a été nommé directeur des programmes de micro financements du PNUD pour l'amélioration des conditions de vie des démunis et pour les programmes environnementaux qui comprennent les programmes globaux en Tanzanie tels que les programmes MicroFEM et LIFE. Au Ghana, Kenya, Sénégal, Ouganda et Zimbabwe, le Réseau a été chargé de mettre en oeuvre des programmes de réduction de la pauvreté au niveau des communautés de base locales au nom des gouvernements et des bureaux nationaux du PNUD. En Mauritanie les programmes de plantation d'arbres pour lutter contre la désertification ont été intégrés dans le plan d'action du bureau national du PNUD et sont en collaboration avec la FAO également. En Ouganda des partenariats stratégiques avec le gouvernement ont joué un rôle important dans l'implication du Réseau dans la redéfinition des services d'extension de l'agriculture du pays dans plusieurs régions les activités du Réseau cadrent très bien avec la politique du gouvernement en matière de décentralisation du pouvoir et de développement. Son travail aux côtés des ONG a contribué énormément à la formation de groupes de pression en faveur de l'environnement. Dans tous les Etats, des partenariats stratégiques se sont développés avec les gouvernements, les bureaux nationaux de PNUD, ONG, OCB (Organisations Communautaires de Base) et certains donateurs qui ont soutenu financièrement les projets du Réseau.

Tout en recommandant fortement la poursuite du programme, les évaluations ont également souligné avec insistance, la nécessité pour le programme d'exercer davantage d'influence au profit des actions de développement local et de démontrer l'impact des initiatives locales sur les politiques en amont. L'évaluation a aussi conclu que le Réseau Afrique 2000 a besoin de revoir son objectif pour s'aligner davantage sur le nouvel objectif en amont du PNUD. Il doit également se transformer et avoir un fonctionnement institutionnellement viable. Son appui aux micro-projets des groupes communautaires est d'autant en aval qu'on avance dans le développement. L'existence en moyenne de plus de 80 projets dans chacun des pays signifiait que les micro-projets étaient éparpillés et n'avaient pas des effets complémentaires et n'avaient apporté de soutien durable qu'à un nombre limité de communautés sélectionnées, réduisant ainsi son impact transformateur potentiel sur les communautés locales. Les impacts du Réseau Afrique 2000 sur les politiques ont été plus des conséquences que des prévisions fixées

par la conception et les objectifs de départ du programme. Le programme a besoin d'un volet gouvernance pour influencer les politiques et pratiques de décentralisation en vue de créer des environnements permettant un développement durable et indépendant des communautés de base locales. En réponse au rapport d'évaluation, le BRA a décidé que le Réseau Afrique 2000 sera re-conçu pour mieux refléter les objectifs en amont du PNUD qui sont de réaliser une appropriation institutionnelle et une pérennisation du programme par l'Afrique.

Le Programme d'Assistance Préparatoire est structuré de façon à soutenir la préparation des procédés transitoires de la réorientation et du changement d'appui non plus aux projets désormais mais aux programmes, ceci pour déléguer des pouvoirs de décisions aux communautés locales et les articuler aux politiques et au développement national et global. Il assumera les fonctions opérationnelles de l'actuel Réseau Afrique 2000 pour préserver les connaissances et les expériences acquises. Les opérations transitoires impliqueront des recherches en vue de la création d'une entité légale, adéquate et flexible qui met l'accent sur une autonomie et une appropriation africaine du Réseau Afrique 2000, qui promeut le développement d'un programme catalyseur de gestion de développement participatif (GDP), le renforcement des capacités locales et nationales en vue de mener à bien le programme, la création d'un environnement propice à la mise en oeuvre du programme catalytique et la préparation des propositions pour une phase future du Réseau Afrique 2000-Plus (RA2+) qui sera exécutée comme faisant partie du Nouveau Cadre de Programme Régional (RCF2) du Bureau Régional Afrique du PNUD. Les deux programmes soutiendront aussi la participation du Réseau au niveau du Comité préparatoire régional pour « Rio +10 » en vue d'une meilleure visibilité, d'un échange de connaissances et d'une opportunité plus grande de diversification des ressources au moyen d'une table ronde des donateurs.

Résumé des défis et des leçons pour le travail du Réseau Afrique 2000

Le justificatif et les défis du Programme d'Assistance Préparatoire sont les suivants :

- a) Un cadre légal qui institutionnalise la mission scientifique, donne plus de moyens au programme du Réseau d'accéder et de programmer les fonds provenant de divers partenaires, et articuler les activités de développement local aux politiques en amont. .
- b) Développement d'une proposition de programme fondée sur les résultats des transformations réalisées au cours de l'Assistance Préparatoire, proposition qui sera approuvée et financée sous couvert du RCF2 du Bureau Afrique pour la phase future du Réseau
- c) Renforcement des capacités du bureau Régional du Réseau Afrique 2000 pour apporter un soutien technique important, régulier et approprié aux Réseaux nationaux Afrique 2000 Plus.
- d) Conception d'outils appropriés de planification et de contrôle basés sur les résultats pour les pays participant au Réseau en sus du soutien du Bureau Régional pour l'Afrique ou pour compléter celui-ci.
- e) Mise en place d'une organisation beaucoup plus basée sur la connaissance, orientée vers un développement influent et la dissémination des bonnes pratiques identifiées par le contrôle systématique des programmes de démonstration catalyseur au sein des communautés locales sélectionnées.
- f) Développement et mise en oeuvre d'un modèle catalyseur de gestion du développement participatif par les communautés locales, avec une influence réelle sur la politique de développement et la gouvernance décentralisés, et de dissémination des leçons tirées au cours de la mise en place du développement décentralisé au sein des communautés locales comme matériaux de construction des stratégies et politiques de développement plus efficaces.
- g) Politiques et stratégies appropriées pour le renforcement des capacités de gestion du développement participatif des communautés locales et leur rattachement aux programmes et politiques nationales de gouvernance et de développement décentralisé
- h) Promotion du dialogue politique au sein des pays du Réseau
- i) Promotion du dialogue politique au sein des groupes ayant la même orientation dans des ateliers à l'échelle régionale en mondiale(Rio+10 par exemple).
- j) Accroissement et diversification des partenariats pour l'acquisition de fonds programmés, ou pour le cofinancement des activités du programme du Réseau.

- k) Politiques et stratégies appropriées pour le renforcement des capacités de gestion du développement participatif des communautés locales et leur rattachement aux programmes et politiques nationales de gouvernance et de développement décentralisé
- l) Accroissement du dialogue politique au sein des pays du Réseau ainsi qu'au niveau du Réseau et des groupes ayant la même orientation dans des ateliers à l'échelle régionale et mondiale (Rio+10 par exemple).

OBJECTIFS IMMEDIATS :

Les objectifs immédiats du Programme d'Assistance Préparatoire sont les suivants :

1, Créer un cadre légal aux niveaux national et régional, pour permettre une institutionnalisation dans les opérations de développement, du volet portant sur la gouvernance scientifique, pour garantir au Réseau, une autonomie réelle pour accéder aux fonds provenant des principaux bailleurs, et enfin pour faciliter une articulation plus forte des activités du Réseau aux politiques en amont.

Résultat 1-1 :

Définition de l'identité et cadre légaux pour les opérations du Réseau Afrique 2000 Plus à l'échelle régionale et nationale.

Activités :

- Recherche (et comparaison) sur l'identité légale d'institutions régionales africaines sélectionnées [telles que ENDA (Sénégal), EMPRETEC, (Ghana), Fondation pour le renforcement des Capacités Africaines, WILDAF, Centre sur la Population Africaine et le Centre International de Liaison, (Nairobi)] en tant que partie prenante du processus d'exploration de l'entité légale la plus appropriée qui assure une autonomie et une flexibilité maximales pour la facilitation de la mise en réseau et des opérations à l'échelle régionale et nationale.
- Organiser des concertations légales du Réseau en vue d'aboutir à un consensus et de modifier, les modalités identifiées dans le résultat 1-1 comme étant le fondement légal du Réseau Afrique 2000 Plus.
- Obtenir au niveau régional, des conseils juridiques pour produire un avant-projet des statuts du Réseau Afrique 2000 Plus.

Résultat 1-2

Statut légal du Réseau Afrique 2000 Plus établi à l'échelle nationale et régionale.

Activités

- Partager les conseils juridiques et les avant-projets de statuts du Réseau Afrique 2000 Plus avec les coordonnateurs nationaux.
- Organiser des recherches sur la compatibilité de l'identité légale proposée du Réseau avec les lois nationales.
- Consulter à l'échelle national sur les statuts appropriés pour le Réseau Afrique 2000 Plus et adapter les avant-projets de statuts au cadre légal national.
- Créer officiellement et faire enregistrer le Réseau national Afrique 2000 Plus et envoyer les documents au Coordonnateur Régional pour une inscription comme membre.

Résultats 1-3

Constitution formelle et physique des organisations nationales du Réseau Afrique 2000 Plus.

Activités

- Convoquer un atelier des directeurs du Réseau Afrique 2000 plus nouvellement formés pour développer et approuver le plan d'organisation et de fonctionnement de l'organisation du Réseau Régional Afrique 2000 Plus.
- Préparer avec la participation pleine et entière du RA2+ et des communautés locales de base, un programme d'activités couvrant la période 2003-2006, à soumettre au BRA pour approbation et appui sous couvert du RCF2.

Résultats 2-1 : Préparer une stratégie nationale dans chaque pays participant.

Activités :

- Préparer et réaliser un atelier avec les partenaires dans chaque pays participant dans le but de concevoir une stratégie nationale qui définira et fixera l'orientation de toutes les opérations du programme, de la sélection des subventions, de la mobilisation des ressources, des partenariats, et des cibles.
- **Résultats 2-2** Définition et soumission de la proposition de programme au BRA

Activités :

- Basée sur chaque stratégie nationale, créer , en collaboration avec les autres partenaires, une stratégie régionale de programme.
- Organiser un atelier sur la stratégie de planification à l'intention des Coordinateurs nationaux, des partenaires et des membres du Conseil Consultatif pour une harmonisation et un consensus sur la proposition de programme fondée sur la stratégie nationale et la stratégie régionale.
- Finalisation et soumission de la proposition de programme au BRA pour approbation et financement.

DISPOSITIONS POUR LA MISE EN OEUVRE

Le Coordonnateur Régional (CR) sera chargé de la mise en place de l'Organisation du Réseau Afrique 2000 Plus avec la proche collaboration des coordonnateurs nationaux (CN). Il guidera les CN dans l'élaboration de stratégie nationale, dirigera les travaux de conception de la stratégie régionale et ceux de l'ébauche de la proposition de programme à soumettre à l'attention du BRA. Le CR rendra compte au BNUAP et recevra une assistance technique à travers un point focal dévoué du Bureau Régional Afrique. En accord avec le BNUAP (UNOPS), il fixera les priorités financières et l'allocation des fonds, ce qui entraînera l'aval du BNUAP au bénéfice du CR et des CN. Pour conserver le rythme et avancer rapidement, un consultant pourra assurer l'intérim du CR jusqu'à l'identification d'un candidat convenable. Il fournira un soutien technique et surveillera étroitement l'évolution des mesures transitoires sous le contrôle de l'Assistance Préparatoire soit au moyen d'un point de mire au sein de l'Organisation ou soit au moyen d'un consultant en vue d'un maximum de chances de réussite.

Les coordonnateurs nationaux sont chargés de la mise en place des Organisations nationales du Réseau Afrique 2000 Plus, de l'élaboration des stratégies nationales respectives, du développement des programmes de gestion du développement participatif et des dispositions institutionnelles pour leur mise en œuvre. Ils ne devront ménager aucun effort pour qu'il y ait une participation active et des concertations avec les partenaires stratégiques (PNUD, les représentants du Gouvernement, les représentants des donateurs, les ONG, les Organisation Communautaire de Base dans la mise en place des institutions à l'échelle nationale. Des communications en ligne renforcées avec le coordonnateur régional et entre les coordonnateurs nationaux faciliteront les échanges sur les progrès réalisés et sur la résolution des problèmes de la phase de transition. Les CN rendront compte directement au CR et recevront directement du BNUAP les orientations nécessaires pour la gestion des programmes nationaux.

ROLE DU BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE

Le Bureau Régional Afrique du PNUD fournira un soutien technique adéquat et surveillera étroitement l'évolution des dispositions transitoires sous le contrôle de l'Assistance Préparatoire soit au moyen d'un point FOCAL au sein de l'Organisation ou soit au moyen d'un consultant en vue de maximiser ses chances de réussite.

ROLE DU BNUAP

Le BNUAP est l'agence d'exécution pour le projet et, à ce titre fournira tout ce qui sera nécessaire, notamment le personnel, les consultants et les sous-traitants. De plus le BNUAP va gérer le budget et contrôler les dépenses dont les comptes rendus seront transmis au Bureau Régional pour l'Afrique comme cela se doit. Le BNUAP aidera le CR et les CN en matière d'orientation programmatique fournissant des pistes aussi bien au Coordonnateur Régional qu'aux coordonnateurs nationaux.

Le BNUAP assurera l'exécution à temps du plan de transition et la délégation des informations et des ressources aux coordonnateurs tel que prévu par le Programme d'Assistance Préparatoire pour réduire les frustrations et faciliter l'implémentation efficace du plan par eux.

AUTRES PROBLEMES

L'on sait d'ores et déjà que certaines Organisations nationales pourraient prendre plus de temps pour parachever ces préparations. Le Conseil d'Administration régional du Réseau Afrique 2000 Plus devra étudier le statut de ces organisations fin juillet 2002 au plus tard. Les dispositions transitoires suivantes ont été suggérées :

Pour les pays qui ont achevé leurs propositions de programme mais qui ont accusé des retards dans la mise en place de la nouvelle organisation : participation au programme sous le parrainage d'une organisation hôte partenaire privilégiée de l'organisation nationale du Réseau Afrique 2000 Plus jusqu'à ce que la nouvelle organisation devienne fonctionnelle. Dans ce cas une documentation complète sur le statut juridique, les capacités et les antécédents de l'organisation hôte proposée devra être fournie.

Pour les pays qui ont mis en place la nouvelle organisation mais qui n'ont pas encore achevé leur stratégie nationale ou leurs propositions de programme : ces organisations nationales du Réseau Afrique 2000 Plus obtiendront une prolongation des délais de soumission des propositions jusqu'au 30 septembre 2002 au plus tard, de manière à permettre l'étude et l'approbation de la proposition avant la signature du contrat.

Pour les pays qui n'ont pas réussi à mettre en place ni la nouvelle organisation ni la proposition de programme dans les délais : le conseil d'administration évaluera la nature des facteurs qui ont causé les retards et prendra des dispositions particulières pour permettre à ces pays d'adhérer à la proposition au plus tard le 30 novembre 2002. La direction du Réseau régional Afrique 2000 Plus pourrait faciliter la réception de l'assistance sollicitée auprès des autres membres du Réseau Afrique 2000 Plus. Il faudra clairement retenir que si les délais ne sont pas respectés les pays en retard ne seront pas en mesure de participer au programme régional soutenu par le Bureau Régional pour l'Afrique quand bien même ils pourraient être continués par le CO là où ils sont intégrés au CCF en tant que élément faisant partie des programmes nationaux du pays.

LES RESULTATS ESCOMPTEES A LA FIN DE L'ASSISTANCE PREPARATOIRE

Les conditions suivantes pourraient être établies comme conditions préalables à la mise en oeuvre de la nouvelle phase du Réseau Afrique 2000 Plus par une institution judiciaire africaine autonome qui facilite la pérennité organisationnelle et financière du programme :

- 1) Un cadre institutionnel autonome établi aussi bien à l'échelle nationale que régionale.
- 2) La direction du coordonnateur régional est renforcée afin de mieux définir les politiques, de dispenser de meilleures connaissances et d'exécuter une meilleure gestion de programme et une meilleure coordination des réseaux nationaux
- 3) Un programme catalyseur de gestion du développement participatif est établi dans des pays sélectionnés avec la collaboration active des partenaires privilégiés et des parties prenantes.
- 4) Les conseils d'administration régionaux et nationaux mis sur pied et travaillant à l'élargissement de la base de participation et à l'existence de procédés participatifs transparents, efficaces et démocratiques.
- 5) Un document de programme pour les partenaires régionaux et nationaux au Réseau préparé et soumis au BRA pour approbation et financement à partir des ressources du RCF2.
- 6) Des comités de pilotage locaux établis et opérationnels.
- 7) Des mécanismes pour le dialogue politique, la dissémination de connaissances pour les données pour les politiques en amont et pour les rencontres de bailleurs pour collecte de fonds.

SUIVI ET EVALUATION

L'évolution de l'Assistance Préparatoire sera suivie de près par :

- a) Les Coordonnateurs nationaux et le Coordinateur régional
- b) Le BNUAP qui fournira un soutien technique notamment pour renforcer les capacités du personnel du Réseau pour une gestion financière transparente et responsable.

- c) Le Bureau régional pour l'Afrique qui assurera une surveillance considérable soit au moyen d'un point focal dans le bureau ou au moyen d'un consultant à temps partiel ou un Coordonnateur régional engagé.
- d) Les communautés locales qui seront suffisamment outillées pour surveiller elles-mêmes leurs programmes de développement.

Récapitulation du budget

Activité	Unité	2002	2003	TOTAL
1101 Coordinateur Régional	12 mois	105 000 \$	75 000 \$	180 000 \$
1151 Consultants Légaux (CR)	50 jours	25 000 \$		25 000 \$
1152 Consultants Redéfinition (CR)	30 jours	15 000 \$		15 000 \$
1153 Consultant CR intérimaire	3 mois	25 000 \$		25 000 \$
1301 Assistants de programme (AP)	11 pays	165 000 \$	55 000 \$	220 000 \$
1501 Missions Coordinateur régional	12 missions	20 000 \$	20 000 \$	40 000 \$
1502 Missions Coordinateurs nationaux	11 pays	18 000 \$	6 000 \$	24 000 \$
1601 Missions PNUD/BNUAP	2 missions	5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$
1701 Coordinateurs nationaux	11 pays	135 000 \$	45 000 \$	180 000 \$
1702 Assistant de programme (CR)	12 mois	9 000 \$	3 000 \$	12 000 \$
1751 Consultants légaux (CN – Pays)	10 jrs/ pays	12 000 \$	10 000 \$	22 000 \$
Total		534 000 \$	219 000 \$	753 000 \$
2701 Locaux (CR)	12 mois	9 000 \$	3 000 \$	12 000 \$
2702 Locaux (CN)	11 pays	45 000 \$	15 000 \$	60 000 \$
Total		54 000 \$	18 000 \$	72 000 \$
3201 Atelier de planification régionale	13	65 000 \$		65 000 \$
3202 Atelier participants nationaux	participants	32 500 \$		32 500 \$
Total	11 pays	97 500 \$		97 500 \$
4501 Consommables (CR)	12 mois	2 000 \$	500 \$	2 500 \$
4502 Consommables (CN)	11 pays	9 000 \$	3 000 \$	12 000 \$
4505 O & M (CR)	12 mois	5 000 \$	2 000 \$	7 000 \$
4506 O & M (CN)	11 mois	28 500 \$	9 500 \$	38 000 \$
Total		44 500 \$	15 000 \$	59 500 \$
5201 Stratégie régionale		3 000 \$		3 000 \$
5202 Stratégies nationales	11 pays	18 000 \$	4 000 \$	22 000 \$
5301 Divers (CR)		2 000 \$	500 \$	2 500 \$
5302 Divers (CN)	11 pays	18 000 \$	4 000 \$	22 000 \$
Total		41 000 \$	8 500 \$	49 500 \$
TOTAL		771 000 \$	260 500 \$	1 031 500 \$
AOS BNUAP (10%)		77 100 \$	26 050 \$	103 150 \$